



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Rémunérations :
**De premières avancées significatives...mais insuffisantes
pour notre pouvoir d'achat.**
C'est le moment de mettre la pression !!!

Réunion ce mardi 5 septembre au matin avec Antoine Guillou adjoint à la Maire en charge des personnels.

Avec l'explosion de l'inflation, l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet est loin de couvrir la hausse des prix. **L'attente des personnels est forte.**

Prêts à se mobiliser dans les semaines à venir, plusieurs syndicats ont demandé des mesures substantielles à la Ville.

Prime pouvoir d'achat

Demandée avec d'autres par le SUPAP-FSU, la Ville s'engage à mettre en œuvre la prime « pouvoir d'achat » dégressive de 800 à 300 euros pour les collègues dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros brut, dès que le décret sera publié pour les collectivités territoriales.

Elle concernera 39 000 agent.es. Attention il s'agit d'une prime ponctuelle (pas d'impact sur le salaire et la carrière).

Ratios promu.es promouvables à 100% en catégorie B et C

Décision plus importante, la Ville accède à une revendication portée depuis des années par le SUPAP-FSU et d'autres syndicats avec un taux de 100 % de promotion (Ratios Promu.es Promouvables) pour les agent.es des catégories B et C pour les années 2024-2025-2026.

100 % des collègues de catégorie B et C qui remplissent les conditions de promotion seront désormais promu.es au grade supérieur. **C'est une avancée importante.**

Le nombre de promu.es avait fortement baissé sur les 3 dernières années. Il pourrait retrouver son niveau précédent (années 2018-2019-2020).

En revanche, les promotions se feront désormais à la date de publication des tableaux d'avancement et plus de manière rétroactive au 1^{er} janvier de l'année en cours, ce qui constituera une perte sèche pour de nombreux agent.es.

Pour les collègues de catégorie A, les taux de promotions augmenteront de 5% à 10% selon les corps.

Augmentation de l'IFSE et du CIA

Les enveloppes prévues pour l'IFSE (prime mensuelle) et le CIA (prime de fin d'année au mérite ou à *la tête du client*) augmenteront en 2023.

Les taux pour les catégories C et B passeront de 4% en 2022 à 6% en 2023.

Pour la catégorie A, le taux passera de 2,5% pour les A+ et 3,5% pour les A en 2022, à 5,5% pour l'ensemble de la catégorie A.

Les modalités d'attribution de l'IFSE et du CIA changeront dès la fin d'année 2023. Les deux dispositifs de revalorisation de la rémunération seront dorénavant indépendants.

La somme attribuée pour le CIA en décembre ne sera plus reductible sur l'IFSE mensuelle de l'année suivante.

L'IFSE mensuelle augmentera indépendamment du CIA en janvier 2024.

Il y aura donc un versement de prime unique en décembre (CIA) et une augmentation de l'IFSE mensuelle pérenne ayant un impact sur la rémunération tout au long de la carrière.

Remboursement de transports, cumul avec le forfait mobilités durables

Après avoir mis en œuvre l'obligation de rembourser **les frais de transports à hauteur de 75 %, la Ville autorisera le cumul avec le forfait mobilités durables (jusqu'à 300 euros par an pour l'utilisation d'un véhicule « vert » pour 100 jours d'utilisation minimum).**

La mesure sera effective à partir 2024. Pour les collègues concerné.es les versements n'auront lieu que plus tard dans l'année, après avoir justifié d'un certain nombre de jours d'utilisation d'un transport durable.

Augmentation de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024, montants de monétisation du CET

Au 1^{er} janvier 2024, la Ville aura aussi pour obligation de mettre en œuvre deux autres décisions nationales : **la hausse de 5 points d'indice (moins de 25 euros brut par mois) pour tous.les agent.es titulaires et contractuel.les, et la revalorisation de la monétisation des jours de CET** (de 75 à 83 euros par jour en catégorie C, de 90 à 100 en catégorie B, de 135 à 150 en catégorie A).

Enfin, en 2024 à l'occasion des JO le plafond des CET monétisable passera temporairement à 10 jours. Il ne s'agit pas ici d'une mesure de pouvoir d'achat mais plutôt très forte incitation à travailler plus (prendre moins de congés) pour gagner un peu plus alors que des milliers de collègues n'arrivent plus à vivre dignement de leur salaire.

En résumé, en plus des dispositions nationales d'application obligatoire (75 % de remboursement de transport, augmentation de 5 points d'indice, CET), la Ville accorde la prime exceptionnelle pouvoir d'achat et les RPP à 100 % pour les agent.es de catégorie C et les B, et augmente l'enveloppe indemnitaire (IFSE + CIA).

Ce n'est pas négligeable, mais après des années de gel du point d'indice et d'inflation c'est encore loin du compte.

Et les vacataires (1/4 des effectifs de la Ville) sont les grands oubliés de ces mesures : la Ville n'accorde rien aux plus précaires !

De l'argent il y en a

La Ville indique que ces décisions représentent une enveloppe substantielle de ...55 millions d'euros. L'exécutif oublie de dire que la Ville bénéficie de 586 millions de recettes supplémentaires par an suite à l'augmentation de la taxe foncière !

Ce sont près de 190 millions d'euros qui sont apportés par la Ville au Budget officiel des JO.

Et sur la période 2018-2025, 396 millions d'investissement et de fonctionnement seront dépensés en lien avec les JO.

La Ville consacre donc essentiellement les recettes obtenues par l'augmentation de la taxe foncière à l'investissement et en particulier aux JO.

Anne Hidalgo a les moyens d'augmenter bien plus largement la rémunération et d'améliorer le déroulement de carrière de ses agent.es. Le SUPAP-FSU revendique :

- L'augmentation des montants minimum d'IFSE par corps (5 000 euros/an minimum en catégorie C, 7 500 en catégorie B, 9 000 en catégorie A). L'IFSE c'est la prime principale des fonctionnaires depuis le passage au RIFSEEP.
- L'augmentation des montants de prime par avancement de grade (1 000 euros en catégorie C et B, 1 500 euros en catégorie A)
- Des ratios de promotion à 100% également pour la catégorie A
- L'augmentation du nombre de promotion interne de catégorie C en B et de catégorie B en A
- La revalorisation des grilles indiciaires spécifiques à la Ville de Paris (Maîtrise, Éboueurs, Égoutiers, Fossoyeurs...)
- L'augmentation des quotités de temps de travail et des indices des contractuel.les
- Un vrai plan de déprécarisation (recrutements sans concours en C1/contractualisations) des plus de 15 000 vacataires de la Ville
- Un plan d'égalité salariale entre les femmes et les hommes avec un vrai budget de rattrapage

Le SUPAP-FSU s'est adressé aux autres organisations syndicales représentatives à la Ville pour construire ensemble la mobilisation et gagner des revendications communes.

Le SUPAP-FSU invite tous.les agent.es de la Ville de Paris et des administrations annexes à participer à une :

**Réunion d'Information Syndicale / Assemblée Générale
Jeudi 21 septembre de 9h30 à 12h30 à la bourse du travail
Salle Croizat, 3 rue du château d'eau 75010 Paris**

Chaque agent.e, syndiqué.e ou non, a le droit à 3 heures d'information syndicale par trimestre (sur le temps de travail) et donc de participer à cette réunion déclarée auprès de l'administration à destination de tous.les agent.es de la Ville de Paris et des administrations annexes.